



CODE SPORTIF SNOOKER

Saison 2022 - 2023

TABLE DES MATIÈRES

TITRE I - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE SNOOKER	3
Article 1.1 - Composition de la commission nationale Snooker (CNS)	3
Article 1.2 - Attributions	3
Article 1.3 - Fonctionnement.....	3
TITRE II - LES CATÉGORIES DE JOUEURS	4
Article 2.1 - Cadets (mixte)	4
Article 2.2 - Juniors (mixte)	4
Article 2.3 - Toutes catégories (mixte)	4
Article 2.4 - Féminines.....	4
Article 2.5 - Masters (mixte).....	4
Article 2.6 - Cas particulier : joueurs de nationalité étrangère	4
Article 2.7 - Discipline	5
TITRE III - LES COMPÉTITIONS	6
Article 3.1 - Les championnats de clubs	6
Article 3.2 - Les championnats de ligues	6
Article 3.3 - Tournoi national de snooker, Zone Snooker Tour et play-off.....	9
Article 3.4 - Les championnats de France.....	13
Article 3.5 - Redistribution des places en cas de désistement à une sélection nationale	14
Article 3.6 - Schéma synthétique et fonctionnement des compétitions.....	15
Article 3.7 - Conditions de participation aux épreuves nationales	15
TITRE IV - RANKING	16
Article 4.1 - Les points de ranking de ligue	16
Article 4.2 - Le ranking national	16
Article 4.3 - Délais de transmission des résultats.....	17
TITRE V - LES INSTANCES INTERNATIONALES	18
Article 5.1 - La WPBSA	18
Article 5.2 - L'IBSF	18
Article 5.3 - L'EBSA.....	18
TITRE VI - LA TENUE SPORTIVE	19
TITRE VII - SÉLECTIONS INTERNATIONALES	20
ANNEXES	21
Annexe 1 - Demande d'organisation d'un <i>Zone Snooker Tour</i>	22
Annexe 2 - Demande d'organisation d'un tournoi national de Snooker.....	23
Annexe 3 - Demande d'organisation d'un play-off de zone.....	24
Annexe 4 - Demande d'organisation d'une finale de championnat de France.....	25
Annexe 5 - Autorisation d'absence	26
Annexe 6 - Feuilles de match best of 3, best of 5, best of 7.....	27

TITRE I - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE SNOOKER

Article 1.1 - Composition de la commission nationale Snooker (CNS)

En liaison avec le secrétariat fédéral, la CNS administre l'ensemble des épreuves de la discipline, veille à l'application du code sportif et en rédige toutes les modifications.

Ces modifications sont soumises selon leur importance à l'avis des responsables sportifs des ligues et sont applicables la saison suivante après adoption par le comité directeur de la Fédération Française de Billard (FFB).

Les décisions à caractère urgent sont prises par la commission.

Composition de la CNS

- a) La commission permanente
Elle est composée des membres de la commission technique fédérale.
- b) La commission plénière
Elle est composée :
 - des membres de la commission permanente ;
 - des responsables sportifs snooker des ligues.

Article 1.2 - Attributions

- Préparer le calendrier sportif et le règlement des épreuves officielles organisées par la FFB ou, par délégation, par les ligues.
- Veiller et garantir le bon fonctionnement des épreuves sportives.
- Faire rejouer une compétition en cas d'anomalie avérée.
- Assurer l'interprétation des règlements sportifs et régler les litiges s'y rapportant.
- Transmettre à la commission de discipline tout dossier la concernant.
- Enregistrer les résultats de toutes les épreuves figurant au calendrier.
- Contrôler la classification annuelle des joueurs.
- Préparer l'élaboration du code sportif et de ses annexes.
- Établir et mettre à jour les différents classements annuels.

Article 1.3 - Fonctionnement

Les joueurs s'adressent à leur club,

Les clubs s'adressent à leur responsable snooker de ligue.

Les responsables des ligues s'adressent à la CN Snooker.

TITRE II - LES CATÉGORIES DE JOUEURS

Article 2.1 - Cadets (mixte)

Jeunes femmes et hommes âgé(e)s de moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Article 2.2 - Juniors (mixte)

Femmes et hommes âgé(e)s de moins de 21 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Article 2.3 - Toutes catégories (mixte)

Ensemble des joueuses et des joueurs, quel que soit leur âge.

Article 2.4 - Féminines

Toutes les joueuses, quel que soit leur âge.

Article 2.5 - Masters (mixte)

Précédemment appelée "Seniors", cette catégorie regroupe les joueuses et joueurs âgé(e)s de plus de 40 ans au 31 décembre de la saison en cours

Article 2.6 - Cas particulier : joueurs de nationalité étrangère

2.6.01 - Participation aux compétitions

Les joueurs "européens" et les joueurs "étrangers" peuvent participer sous certaines conditions aux épreuves officielles françaises.

Est dit « joueur européen » un joueur d'un pays de l'Union européenne autre que la France. Un joueur européen peut participer aux compétitions fédérales s'il justifie d'une résidence principale en France et en fournit la preuve.

Est dit « joueur étranger » un joueur d'un pays hors de l'Union européenne. Un joueur étranger peut participer aux compétitions fédérales s'il justifie d'une résidence principale en France depuis au moins une année et en fournit la preuve.

Le titre de champion de France est décerné au vainqueur de la finale nationale quelle que soit sa nationalité.

Seul un joueur de nationalité française peut représenter la France dans une compétition internationale.

2.6.02 - Accord de la Fédération

Tout licencié désirant participer à une compétition internationale organisée par un groupement autre que ceux auxquels la FFB est affiliée doit obligatoirement solliciter l'accord de la FFB, sous peine de sanctions.

Article 2.7 - Discipline

Se reporter au règlement intérieur de la FFB (Titre III) et au code de discipline de la FFB, applicable à toutes les catégories.

TITRE III - LES COMPÉTITIONS

Tout joueur souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves décrites dans le présent code sportif et détaillées au calendrier snooker doit être titulaire d'une licence FFB (se reporter au règlement intérieur de la FFB).

La présentation dudit document ou de la demande valide (en cours de traitement) peut être exigée lors de toute épreuve de ligue ou nationale.

Tout joueur se désistant d'une compétition nationale ou de zone doit impérativement en informer le directeur du tournoi et les membres de la CNS concernés avant le mercredi précédant la compétition.

Après ce délai, sauf cas de force majeure (un justificatif est à fournir dans les 48 heures), il est considéré comme forfait non excusé et peut être convoqué devant la commission de discipline.

Tout joueur désirant s'absenter durant une compétition nationale ou de zone doit en référer au directeur du tournoi. Après accord de ce dernier, il doit renseigner la feuille d'autorisation d'absence prévue à cet effet.

Sinon, il est considéré comme abandonnant l'épreuve et il est exclu de la compétition. puis il est convoqué devant la commission de discipline, sauf cas de force majeure à justifier sous 48 heures.

Article 3.1 - Les championnats de clubs

3.1.01 - Organisation

Les championnats de clubs se déroulent sous la responsabilité du président du club, lequel doit respecter le règlement et les dates disponibles au calendrier de la CNS.

3.1.02 - Règlement

Le règlement d'un championnat doit permettre d'effectuer un classement interne au sein du club.

3.1.03 - Classement

Ces championnats ne donnent pas droit à des points de ranking national. Ils peuvent éventuellement servir de référence pour les sélections régionales ou de ligues.

Article 3.2 - Les championnats de ligues

3.2.01 - Organisation

Chaque ligue est tenue d'organiser un championnat mixte (toutes catégories) ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s de ses clubs affiliés, générant ainsi un classement de ligue.

Par souci d'homogénéité et en fonction du nombre de clubs et de joueurs par ligue, il peut être admis qu'un championnat regroupe plusieurs ligues de la même zone. Cet ensemble prend le nom de "regroupement de ligues", après validation par la FFB.

Le circuit de ligue comporte un certain nombre d'épreuves sans limite.

Au minimum, deux de ces épreuves doivent être organisées par les ligues avant le 20 mai de la saison en cours.

Chaque ligue possède le libre choix du nombre des épreuves et de leurs dates.

Nota : les épreuves de ligues ne peuvent pas se dérouler après le 20 mai de la saison en cours ni aux mêmes dates que les compétitions internationales et nationales (ZST et play-off, tournois nationaux, finales des championnats de France).

Les ligues doivent communiquer à la CNS le nombre de tournois de ligue et leurs dates prévues avant leur premier tournoi de ligue.

Du fait de paramètres particuliers (nombre de tables disponibles, de joueurs inscrits, de divisions, etc.), certaines ligues peuvent être amenées à étendre leurs tournois sur plusieurs dates. Cet aménagement doit faire l'objet d'une demande du responsable snooker de la ligue auprès de la CNS.

3.2.02 - Règlement

Chaque club doit pouvoir être représenté dans chaque épreuve.

En accord avec la CNS, l'organisation de ces tournois est sous la responsabilité du responsable snooker de la ligue ou, en cas de regroupement de ligues et d'un commun accord, de l'un des responsables snooker des ligues concernées.

En cas de désaccord, c'est la CNS qui désigne l'organisateur.

Celui-ci doit s'assurer du bon déroulement des épreuves.

En fonction du nombre de joueurs, l'organisateur peut retenir différentes formules de compétition : tableau de 16 ou 32 joueurs, en Double KO ou non, élimination directe, poules, etc. Selon leur nombre, les joueurs peuvent être répartis en plusieurs divisions. Dans ce cas, la composition des divisions et le mode de sélection des têtes de séries pour chaque tournoi de ligue sont du ressort du responsable sportif de la ligue.

Le délégué snooker de la ligue (ou du regroupement de ligues) a l'obligation d'élaborer un règlement interne à la ligue (ou au regroupement) pour l'organisation de la compétition.

Ce règlement interne doit être adressé à la CNS pour information.

Le délégué snooker de la ligue désigne un juge arbitre responsable de l'application des règlements (contrôle des licences, de la tenue, etc.)

Les matchs peuvent se dérouler en une *frame* sèche ou au meilleur des trois ou cinq *frames* en fonction du nombre de joueurs. Le tournoi peut panacher les formules de jeu.

L'organisateur a la charge de coordonner la formule de la compétition et de l'annoncer avant le début du tournoi.

Cette formule peut être différente d'une épreuve à l'autre en fonction du nombre de joueurs présents et de tables disponibles.

Dans la semaine qui suit l'épreuve (voir [article 4.3](#)), le délégué snooker de la ligue doit faire parvenir à la CNS le compte rendu sportif, les résultats complets et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

Seul le fichier qui lui est adressé en début de saison est pris en compte.

La détermination des joueurs qualifiés pour la finale du championnat de France toutes catégories n'est faite que sur la base des résultats reçus.

3.2.03 - Le classement ligue

Les différentes épreuves d'une ligue (ou d'un regroupement de ligues) permettent d'établir le classement "toutes catégories" de la ligue ou du regroupement.

La forme du classement dépend du nombre de joueurs (une ou plusieurs divisions 1, 2, 3).

Selon son classement final de ligue, chaque participant aux épreuves de ligue est assuré de marquer des points au classement ranking national "toutes catégories" en fin de saison (voir le barème joint en Annexe 2).

La moyenne du nombre de participants par tournoi sert de référence pour calculer le nombre de qualifiés par ligue pour le championnat de France toutes catégories.

3.2.04 - Points particuliers et manquements au code sportif (ligues)

En cas de besoin et pour des raisons dûment motivées, le délégué snooker de ligue peut solliciter la CNS afin d'obtenir une dérogation préalable spécifique quant à l'adaptation d'un ou plusieurs points particuliers du code sportif relatifs au déroulement de la saison.

Par exemple :

- modification date(s) de tournoi(s) de ligue ;
- élaboration d'un format spécifique adapté à un effectif particulier (nombre de tournois) ;
- transmission résultats de ligue hors délais prévus à l'alinéa 3.2.02 ci-dessus.

Tout manquement ou modification relatif à l'organisation des tournois de ligue ou au respect du code sportif, des dates prévues au calendrier sportif de la saison en cours, des délais de transmission des résultats, etc. sans l'accord préalable de la CNS est étudié au cas par cas par celle-ci et peut donner lieu à l'application de pénalité(s) ou de sanction(s).

Conséquences liées aux manquements et modifications évoqués ci-dessus :

- les résultats des tournois de ligue concernés par des modifications non validées par la CNS ne sont pas pris en compte pour le classement final de ligue ;
- le calcul national des places (quotas) attribuées par ligue à la finale du championnat de France toutes catégories ne tient pas compte de l'effectif présent lors des tournois de ligue concernés.

3.2.05 - Classement des joueurs à égalité de points dans une poule

S'il y a égalité de matchs gagnés entre deux joueurs dans une poule :

- c'est d'abord la différence de *frames* qui détermine leur classement ;
- s'ils sont toujours à égalité, c'est le match particulier entre eux qui les classe.

S'il y a égalité de matchs gagnés entre trois joueurs ou plus dans une poule, on isole d'abord les résultats des matchs entre eux puis :

- c'est d'abord la différence de *frames* qui détermine leur classement ;
- s'ils sont toujours à égalité, c'est le match particulier entre eux qui les classe ;
sinon on fait un *re-spotting black* en *best of 5* entre ces joueurs ;
- s'ils sont toujours à égalité, on procède à un tirage au sort.

3.2.06 - Joueur isolé dans une ligue

Lorsqu'un joueur est seul compétiteur snooker dans une ligue, la ligue n'est pas tenue d'organiser un championnat de ligue.

Pour valider sa participation au championnat de France toutes catégories, le joueur, désigné par sa ligue, doit disputer au minimum deux tournois toutes catégories (ZST ou tournoi national) pendant la saison en cours, et se voit attribuer 200 points au classement national.

3.2.07 - Championnat de ligue féminin

Toute ligue peut organiser un championnat de ligue féminin.

Au moins deux épreuves doivent être organisées au plus tard quinze jours avant la date limite des inscriptions au championnat de France féminin de la saison en cours.

Chaque ligue a le libre choix du nombre d'épreuves et de leurs dates.

Les ligues doivent communiquer ces choix à la CNS avant leur premier tournoi de ligue.

Le délégué snooker de ligue doit élaborer un règlement interne à la ligue pour l'organisation de cette compétition, puis l'adresser à la CNS pour information.

Dans la semaine qui suit l'épreuve (voir [article 4.3](#)), le délégué snooker de la ligue doit faire parvenir à la CNS le compte rendu sportif, les résultats complets et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

Seul le fichier qui lui est adressé en début de saison est pris en compte.

Chaque participante aux épreuves féminines de ligue est assurée de marquer des points au classement national féminin suivant son classement final de ligue (voir barème).

La championne de ligue est qualifiée directement pour le championnat de France féminin.

Article 3.3 - Tournoi national de snooker, Zone Snooker Tour et play-off

Le nombre maximum de joueurs pour un tournoi national ou un tournoi de zone est limité à :

- 28 joueurs sur quatre tables ;
- 24 joueurs sur trois tables ;
- 12 joueurs sur deux tables.

Les huit premiers joueurs du classement national toutes catégories sont prioritaires pour s'inscrire à un tournoi national toutes catégories.

Les huit premiers joueurs du classement national Masters sont prioritaires pour s'inscrire à un tournoi national Masters.

Les huit premiers joueurs du classement de zone sont prioritaires pour s'inscrire à un tournoi de zone.

3.3.01 - Tournoi national Masters

A - Organisation

Dans la catégorie Masters, deux tournois nationaux de snooker sont organisés, l'un dans la partie nord (zones nord, ouest et est) et l'autre dans la zone sud : voir les dates sur le calendrier sportif de l'année en cours.

Les modalités d'organisation incombant au club qui organise la compétition sont définies dans le document "Cahier des charges Snooker".

L'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur, qui doit désigner un directeur de tournoi.

Celui-ci doit envoyer les résultats détaillés à la CNS au plus tard dans les 48 heures suivant la fin du tournoi.

B - Modalités d'inscription et réglementation

L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com).

Les joueurs prioritaires doivent s'inscrire dans le tournoi prioritaire et durant la période prioritaire.

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com). Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, et se termine une semaine avant le tournoi, le dimanche à 18 heures. Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Le paiement de l'inscription doit être effectué pendant la période d'inscription. Si l'inscription n'a pas été validée dans les 96 heures qui suivent, elle est annulée.

Tout désistement pour raisons personnelles doit être annoncé impérativement par courriel à la CNS avant 18 heures le mercredi qui précède la compétition.

Règlement

Principe du tirage :

- le nombre de têtes de séries est déterminé en fonction du format de la compétition (par exemple le nombre de poules) ;
- les premiers joueurs du classement Masters de la saison en cours sont têtes de séries pour le tournoi ;
- en cas d'ex-æquo, le classement national Masters de la saison précédente peut être utilisé pour les départager ;
- en cas de nouvelle égalité, le classement national toutes catégories peut être utilisé.

Les matches se disputent au meilleur des trois *frames*.

En fonction du timing, le directeur de jeu décide du nombre de *frames* pour les quarts de finale, les demi-finales et la finale.

Classement et qualifications

À l'issue des deux tournois nationaux, le classement national Masters est mis à jour. L'attribution des points se fait suivant le barème.

Pour les joueurs participant aux deux tournois nationaux Masters, seul le meilleur résultat est pris en compte à l'issue des deux tournois pour le classement Masters.

Le vainqueur de chaque tournoi national Masters est qualifié pour le championnat de France Masters.

3.3.02 - Tournoi national toutes catégories

A - Organisation

Deux tournois nationaux toutes catégories sont organisés : voir les dates sur le calendrier sportif de la saison en cours.

Pour qu'un tournoi ait lieu, il faut qu'il y ait au minimum seize participants.

Les modalités d'organisation incombant au club qui organise la compétition sont définies dans le document "Cahier des charges Snooker".

L'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur, qui doit désigner un directeur de tournoi.

Celui-ci doit envoyer les résultats détaillés à la CNS, au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin du tournoi.

B - Modalités d'inscription et réglementation

L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com).
Les joueurs prioritaires doivent s'inscrire dans le tournoi prioritaire et durant la période prioritaire.

La période d'inscription aux tournois figure sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com).
Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, et se termine une semaine avant le tournoi, le dimanche à 18 heures.
Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Le paiement de l'inscription doit être effectué pendant la période d'inscription.
Si l'inscription n'a pas été validée dans les 96 heures qui suivent, elle est annulée.

Règlement

Le format de la compétition est défini en fonction du nombre de participants.

Principe du tirage : les têtes de séries sont déterminées par le classement national toutes catégories de la saison en cours remis à jour avant le tournoi.

Classement et qualifications

Le tournoi national toutes catégories attribue des points pour le classement national toutes catégories. L'attribution des points se fait suivant le barème.

Pour les joueurs participant aux deux tournois nationaux toutes catégories, seul le meilleur résultat est pris en compte pour le classement national toutes catégories.

Le vainqueur de chaque tournoi national toutes catégories est qualifié pour participer au championnat de France toutes catégories

3.3.03 - Épreuves du "Zone Snooker Tour" (ZST)

A - Organisation

Le *Zone Snooker Tour*, épreuve toutes catégories, se compose de trois tournois de zones organisés aux dates prévues dans le calendrier sportif, plus une finale appelée "play-off".

Zone Nord : ligues des Hauts de France et d'Ile-de-France.

Zone Ouest : ligues de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire.

Zone Sud : ligues de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Méditerranée, Auvergne-Rhône-Alpes.

Zone Est : ligues du Grand-Est et de Bourgogne-Franche-Comté.

Les modalités d'organisation incombant au club qui organise la compétition sont définies dans le document "Cahier des charges Snooker".

L'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur, qui doit désigner un directeur de tournoi.

Celui-ci doit envoyer les résultats détaillés à la CNS au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin du tournoi.

B - Modalités d'inscription et réglementation

L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com).

Les joueurs prioritaires doivent s'inscrire dans le tournoi prioritaire et durant la période prioritaire.

La période d'inscription aux tournois figure sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com). Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, et se termine une semaine avant le tournoi, le dimanche à 18 heures.

Si l'inscription n'a pas été validée dans les 96 heures qui suivent, elle est annulée.

Le nombre de têtes de séries de chaque zone est déterminé en fonction du nombre de poules.

Les premiers de chaque zone au classement ZST de la saison précédente sont têtes de séries pour le premier tournoi.

C - Classement et qualifications pour les play-offs toutes catégories et les finales des championnats de France féminin et Juniors

À l'issue de tous les tournois ZST toutes catégories de la saison en cours, un classement par zone est effectué en prenant en compte les résultats des trois tournois. L'attribution des points se fait suivant le barème.

24 joueurs sont qualifiés pour participer au play-off; le nombre de joueurs qualifiés par zone étant calculé au prorata du nombre total de participants.

Les huit premiers à l'issue des play-offs sont qualifiés pour participer aux phases finales du championnat de France toutes catégories. Ils y seront têtes de séries suivant leur classement (de 2 à 7).

3.3.04 - Play-off

Ces épreuves permettent de qualifier les joueurs de toutes les catégories Mixtes aux phases finales des championnats de France sans passer par les tournois de ligues.

Huit têtes de séries sont déterminées par le classement ZST des quatre zones regroupées. En cas d'égalité, les joueurs sont départagés suivant le classement ranking national réactualisé à la date du dernier ZST.

Le tournoi se déroule en deux phases.

- 1ère phase : huit poules de trois joueurs.
Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la phase suivante.
- 2ème phase : élimination directe à partir des huitièmes de finale jusqu'à la finale.

Le tournoi play-off attribue des points pour le classement national toutes catégories. L'attribution des points se fait suivant le barème.

Le champion de France en titre étant déjà qualifié pour le championnat de France toutes catégories, il n'est pas tenu de participer au play-off.

S'il y participe, des points lui sont attribués selon sa place et suivant le barème.

S'il n'y participe pas, on lui attribue les points d'un qualifié au championnat de France.

Article 3.4 - Les championnats de France

L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com).

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur le site de la FFB (bap.ffbsportif.com).

Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, et se termine une semaine avant le tournoi, le jeudi à 18 heures.

Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Aucun paiement n'est requis, l'inscription est validée directement par la CNS.

3.4.01 - Phases finales des championnats de France

Épreuve toutes catégories

24 joueurs sélectionnés comme suit :

- le champion de France en titre ;
- les huit premiers joueurs du classement du play-off ;
- le vainqueur de chacun des deux tournois nationaux toutes catégories ;
- les joueurs qualifiés par les ligues.

Format de la compétition

Le champion de France en titre est tête de série n°1.

Sept des huit joueurs qualifiés via les play-off sont têtes de séries en fonction de leurs résultats au play-off.

En cas d'égalité, c'est le classement national qui départage les ex-æquo.

Le tournoi se déroule en deux phases.

- 1ère phase : huit poules de trois joueurs.
Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la phase suivante.
- 2ème phase : élimination directe à partir des huitièmes de finale jusqu'à la finale.

Épreuve féminine

Douze joueuses sélectionnées comme suit :

- la championne de France de l'année n-1 ;
- les championnes des ligues dans lesquelles un championnat féminin de ligue a été organisé ;
- s'il faut compléter à douze, les autres joueuses sont qualifiées dans l'ordre du classement féminin prenant en compte les points des trois ZST et un quart des points de ligue Mixte ou des points de ligue féminins.

La liste des joueuses sélectionnées et le format de la compétition sont définis à l'issue de la période d'inscription.

Épreuve Masters

12 joueurs sélectionnés comme suit :

- le champion de France de l'année n-1 ;
- le vainqueur de chacun des deux tournois nationaux Masters ;
- les neuf premiers joueurs du classement Masters, en prenant en compte les points d'un tournoi Masters (le meilleur résultat en cas de participation aux deux tournois), des trois ZST et d'un quart des points de ligue ;
en cas d'égalité, c'est le classement national qui départage les ex-æquo.

Format de la compétition

Les têtes de séries :

- n° 1 : le champion de France en titre ;
- n° 2 à 4 : le premier du classement national Masters et le vainqueur de chaque tournoi national Masters (départagés par le classement Masters) ;

Le tournoi se déroule en deux phases.

- 1ère phase : quatre poules de trois joueurs.
Tous les joueurs d'une poule se rencontrent entre eux.
Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la phase suivante.
- 2ème phase : élimination directe à partir des quarts de finale jusqu'à la finale.

Épreuve Juniors

Douze joueurs sélectionnés comme suit :

- le champion, le vice-champion et les deux demi-finalistes du championnat de France de l'année n-1, s'ils remplissent encore les conditions d'âge ;
- les huit premiers joueurs du classement Juniors en prenant en compte les points des ZST disputés avant la fin des inscriptions et un quart des points de ligue.

La liste des joueurs sélectionnés et le format de la compétition sont définis à l'issue de la période d'inscription.

Épreuve Cadets

Tous les cadets faisant partie du classement Cadets, en prenant en compte les points des ZST et un quart des points de ligue, peuvent s'inscrire au championnat de France Cadets.

La liste des joueurs sélectionnés et le format de la compétition sont définis à l'issue de la période d'inscription.

Article 3.5 - Redistribution des places en cas de désistement d'une sélection nationale

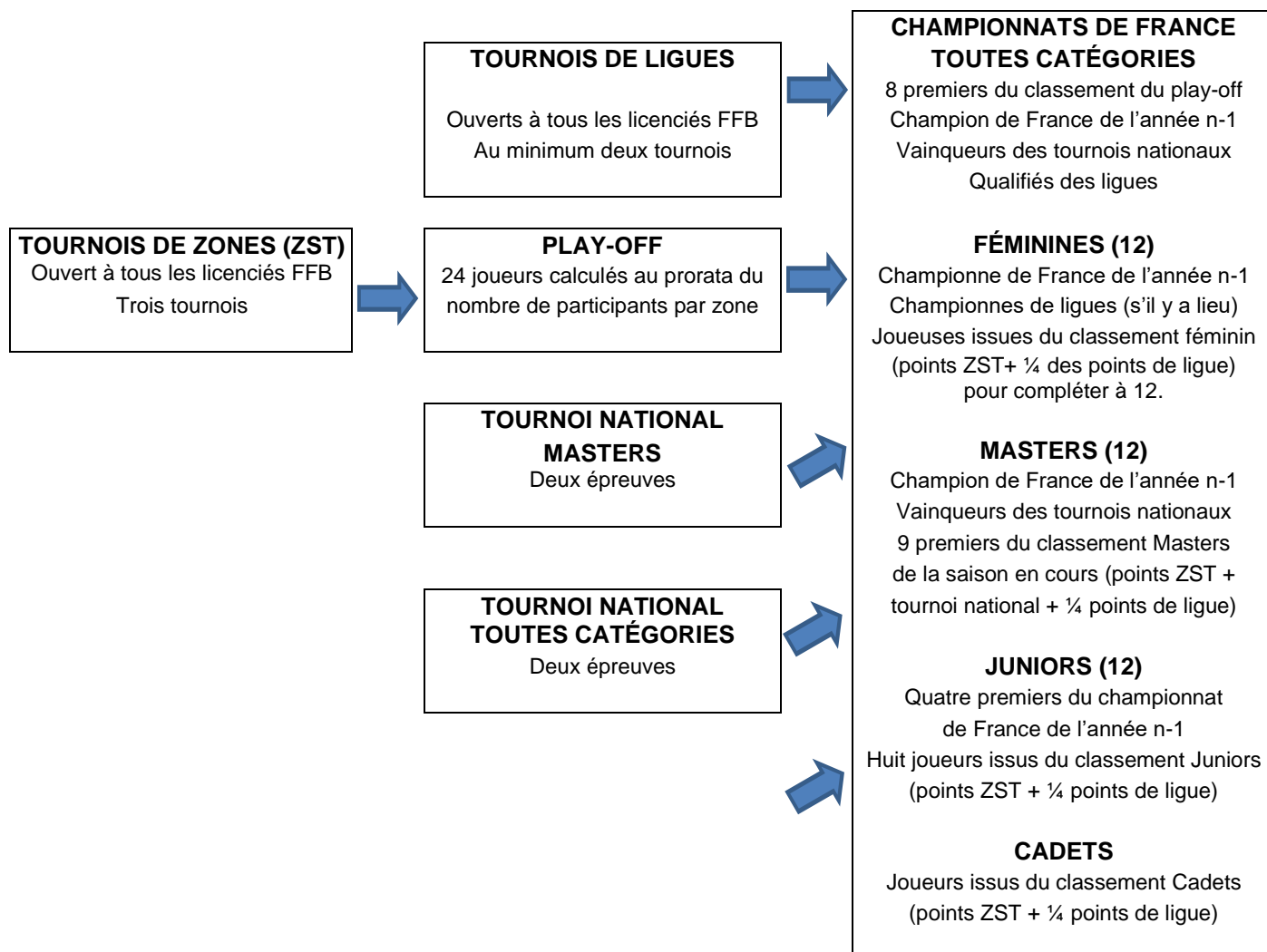
Désistement d'une sélection au play-off

Les places sont redistribuées à deux joueurs suivants en fonction du classement ZST de la zone, ou sinon au premier joueur en attente dans chaque zone restante en fonction du classement ranking national (puis au deuxième joueur en attente dans chaque zone restante en fonction du classement ranking national, et ainsi de suite en cas de besoin).

Désistement du championnat de France toutes catégories suite au tournoi national toutes catégories

La place du vainqueur est redistribuée aux ligues.

Article 3.6 - Schéma synthétique et fonctionnement des compétitions



Article 3.7 - Conditions de participation aux épreuves nationales

3.7.01 - Retard

L'absence d'un joueur à la table au début de son match est sanctionnée par la perte de la première *frame*.

S'il est toujours absent après 15 minutes, il perd le match et est exclu du tournoi.

Toutefois, si le format de jeu le permet, le directeur du tournoi peut apprécier les raisons du retard ou de l'absence d'un joueur (problème lié à sa santé ou à celle d'un proche, panne de moyen de locomotion, etc.) et décider de le réintégrer dans la compétition.

TITRE IV - RANKING

Article 4.1 - Les points de ranking de ligue

Les compétitions régionales ou de ligues "toutes catégories" organisées au sein de chaque ligue ou regroupement de ligues attribuent des points de ranking.

Au cours de la saison, le classement provisoire de chaque ligue (qui doit être adressé à la CNS dans les sept jours qui suivent chaque épreuve) fait l'objet d'attribution provisoire à chaque joueur de points au classement ranking national toutes catégories, suivant le barème.

À l'issue du dernier tournoi, le classement définitif de chaque ligue doit être transmis à la CNS dans les sept jours qui suivent.

Ce classement permet d'attribuer des points au classement ranking national toutes catégories, suivant le barème.

Le classement ranking de ligue sert également de référence pour les qualifications à la finale du championnat de France toutes catégories.

Article 4.2 - Le ranking national

L'attribution des points par compétition est faite en fonction des résultats des joueurs et du barème.

4.2.01 - Le ranking national toutes catégories

Le classement ranking national toutes catégories est le classement de tous les joueurs de snooker licenciés, sans distinction d'âge ni de sexe.

Il prend en compte les points acquis durant la saison en cours lors des compétitions suivantes :

- les championnats de ligue ;
- la finale du championnat de France ;
- les trois ZST toutes catégories ;
- le play-off toutes catégories ;
- le tournoi national toutes catégories (le meilleur résultat en cas de participation aux deux tournois).

4.2.02 - Le ranking national Masters

Le classement ranking national Masters est le classement des joueurs de snooker licenciés de la catégorie Masters qui participent aux tournois nationaux Masters et aux ZST.

Il prend en compte les points acquis durant la saison en cours lors des compétitions suivantes :

- les trois ZST ;
- le tournoi national Masters (le meilleur des résultats en cas de participation aux deux tournois) ;
- les tournois de ligue (un quart des points) ;
- la finale du championnat de France.

Article 4.3 - Délais de transmission des résultats.

Les résultats de chaque compétition doivent être transmis au responsable des classements de la CNS au plus tard dans les sept jours qui suivent la compétition.

Exception : les résultats des compétitions nationales doivent être adressés au responsable sous 48 heures.

En cas de non-respect de ce délai, les points acquis ne sont pas pris en compte.

TITRE V - LES INSTANCES INTERNATIONALES

Article 5.1 - La WPBSA

La *World Professional Billiards & Snooker Association* est l'association mondiale des joueurs professionnels.

Site internet : <http://www.worldsnooker.com/page/Home>

Article 5.2 - L'IBSF

L'*International Billiards & Snooker Federation* est la fédération mondiale qui regroupe toutes les fédérations nationales ainsi que les associations régionales (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie).

L'IBSF est membre de la WCBS (*World Confederation of Billiards Sports*).

Site internet : <http://www.ibsf.info/>

Article 5.3 - L'EBSA

L'*European Billiards & Snooker Association* est une association européenne regroupant les fédérations nationales d'Europe.

Site internet : <http://www.ebsa.tv/>

TITRE VI - LA TENUE SPORTIVE

La tenue sportive réglementaire est commune aux quatre disciplines fédérales (carambole, blackball, billard américain et snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et de championnats, à l'exception du Blackball Masters.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions présentées ci-dessous.

A. Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon (les polos d'arbitres sont interdits aux joueurs).
- Pantalon de ville de couleur unie (les jeans et survêtements sont interdits).
- Chaussettes, mi-bas ou bas.
- Chaussures fermées de couleur unie.

B. Autres éléments de la tenue sportive

L'écusson ou le logo du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur.

L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

C. Publicité

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.

Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.

La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps.

L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

D. Dispositions diverses

Dans le cas d'une compétition par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

TITRE VII - SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Les sélections internationales sont placées sous la responsabilité du directeur technique national (DTN).

Le DTN s'appuie sur les propositions d'un sélectionneur national nommé par le comité directeur fédéral pour la durée de l'olympiade.

Le périmètre confié au sélectionneur national est préalablement défini : discipline, spécialités, catégories concernées.

Le sélectionneur national établit ses propositions en prenant en compte :

- l'étude des résultats des joueurs ;
- les analyses des vidéos disponibles des matchs ;
- l'observation des joueurs en compétition ;
- l'avis des entraîneurs nationaux (collectifs concernés) ;
- l'avis du président de la commission nationale de la discipline.

Les propositions du sélectionneur national concernent :

- une sélection de joueurs ou d'équipes ;
- un encadrement pour chaque épreuve (coach, kiné, préparateur mental, etc.)

En cas de vacance d'un poste de sélectionneur national :

- un appel à candidature est lancé chaque saison par la FFB pour pourvoir le poste ;
- le DTN établit lui-même les sélections dans le périmètre concerné en s'appuyant sur les mêmes supports que le sélectionneur national.

ANNEXES



SNOOKER

ZONE SNOOKER TOUR

DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI ZST

☞ CLUB Tél. : Fax :

Adresse :

☞ Président : Tél. :

Mail : Portable :

Responsable de ligue Snooker : Mail :

Signature : Tél. :

Date(s) choisie(s)

Parmi celles proposées par la CSN Snooker sur le calendrier sportif de la FFB, par ordre de priorité :

Choix n°1 : Choix n°2 : Choix n°3 :

Responsable de l'organisation du tournoi : Tél. :

Directeur du tournoi : Tél. :

Nombre de billards pour la compétition :

Lieu :

Tél : Fax :

Fait à :

Le :

Nom et signature de
l'organisateur local du tournoi :

Nom et signature du responsable de
l'établissement recevant la compétition :

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



SNOOKER

DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI NATIONAL DE SNOOKER MASTERS OU TOUTES CATÉGORIES

☞ CLUB Tél. : Fax :

Adresse :

☞ Président : Tél. :

Mail : Portable :

Responsable de ligue Snooker : Mail :

Signature : Tél. :

TOURNOI NATIONAL : MASTERS TOUTES CATÉGORIES

Date(s) choisie(s)

Parmi celles proposées par la CN Snooker sur le calendrier sportif de la FFB, par ordre de priorité :

Choix n°1 : Choix n°2 : Choix n°3 :

Responsable de l'organisation du tournoi : Tél. :

Directeur du tournoi : Tél. :

Nombre de billards pour la compétition :

Lieu :

Tél : Fax :

Fait à :

Le :

Nom et signature de
l'organisateur local du tournoi :

Nom et signature du responsable de
l'établissement recevant la compétition :

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



SNOOKER

DEMANDE D'ORGANISATION DU PLAY-OFF

☞ CLUB Tél. : Fax :

Adresse :

☞ Président : Tél. :

Mail : Portable :

Responsable de ligue Snooker : Mail :

Signature : Tél. :

PLAY-OFF DES ZONES

(Voir les dates des compétitions sur le calendrier sportif de la FFB.)

Lieu de la compétition :

Date : Nombre de tables (4 tables au minimum) :

Tél : Fax :

Directeur de jeu :

Juge arbitre :

Date de la demande :

Fait à :

Le :

Nom et signature de
l'organisateur local du tournoi :

Nom et signature du responsable de
l'établissement recevant la compétition :

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



SNOOKER

DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE FINALE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE

☞ CLUB Tél. : Fax :

Adresse :

☞ Président : Tél. :

Mail : Portable :

Responsable de ligue :

Signature :

Président du club :

Signature :

FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

(Voir les dates des compétitions sur le calendrier sportif de la FFB.)

Lieu de la compétition :

Date : Nombre de tables :

Tél : Fax :

Date de la demande :

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



Tournoi		
Date	Table	Match



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		Score final		

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2

Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match



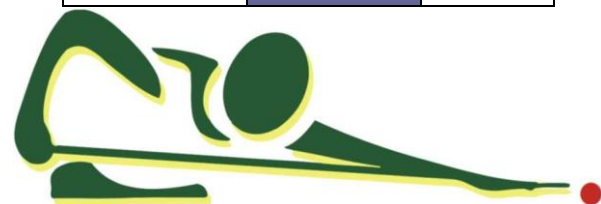
Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		
		7		
		Score final		

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		
		7		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2